

=====

**SYNDICAT INTERCOMMUNLA DES EAUX
(S.M.P.A.S EAU & ASSAINISSEMENT)**

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 28
Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

Le trente juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'animation de la commune de Piégros la Clastre, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 23 juin 2025

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Gilles MAGNON, Jean-Paul DEVILLE, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Hélène SYLVESTRE, Christian GENCEL, Jean-François LEMERY, Patricia PUC, Bernard PUC, Frédéric TEYSSOT, Jean-Paul CHAIRON, Karine POIREE, Denise GUION, Karine OTTOGALLI-GILLES, Benoît CATIL, Bérangère DRIAY, Simon THOME

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Manuel GASCOIN

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES : Sylvain FRANCOIS, Laurent SAYN, Philippe RIBIERE, Dominique BENNEGENT, Cédric FERMOND, Damien MARCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien SYLVAIN

**Objet : Décision modificative n°1 budget Principal (61100)
N°2025-06-30-07**

Monsieur le Président indique qu'il convient d'inscrire les crédits suivants et de procéder à la décision modificative comme suit :



Décision modificative n°1 (Crédit supplé

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 026-252602255-20250701-2025063007-DE

Description : Décision Modificative 1

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 020 020 OPFI		5 000,00	
D I 23 2315 65	25 000,00		
D I 45 458104 OPFI	40 000,00		
R I 13 1313 OPNI	20 000,00		
R I 45 458204 OPFI	40 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	65 000,00	
	Réductions	5 000,00	
Recettes :	Ouvertures	60 000,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	5 000,00
Solde Réductions	5 000,00
Ouv. - Réd.	

En effet, le lancement de l'opération de Sectorisation et Télégestion pour les communes d'Espenel et Eygluy Escoulin vont demander une dépense prévisionnelle pour 2025 à hauteur de 25 000€ environ avec une recette attendue de 80% soit 20 000€.

L'autofinancement du SMPAS est donc de 5 000€ pour 2025.

Cette dépense est prise sur les dépenses imprévues en investissement.

Par ailleurs, un avenant n°1 au marché de travaux dans le centre ancien de Saillans est prévu avec une hausse de la part relative aux travaux sur les réseaux d'eaux pluviales.

Une augmentation de 40 000€ HT est prévue en dépense et en recette sur l'opération pour compte de tiers.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents et représentés DECIDE :

- D'accepter la modification n°1 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le 1^{er} juillet 2025

Le Président, Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 01/07/2025
et publication le :

Le Président

